

RAPPORT DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

– *Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles* –

Année 2019

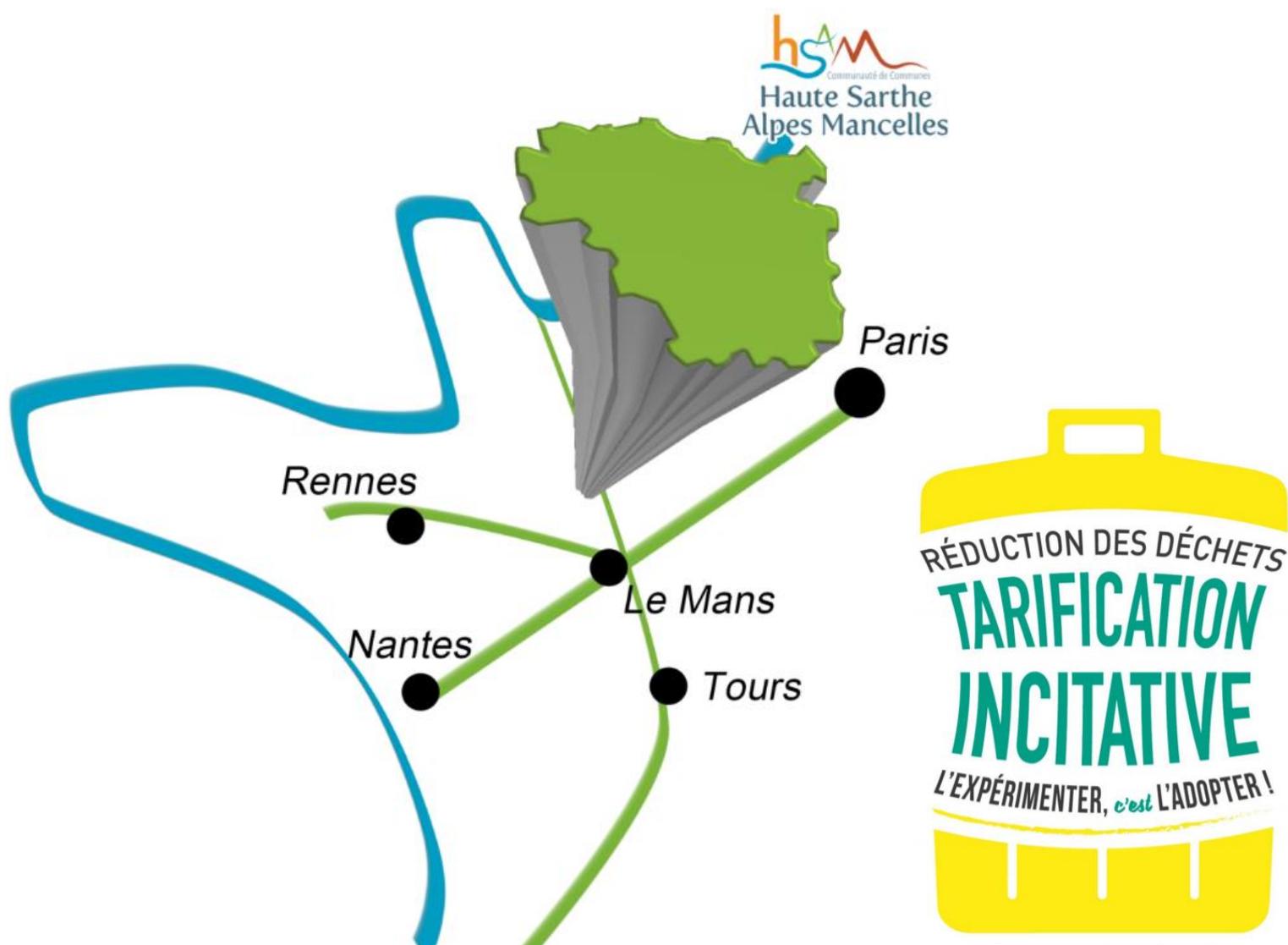


TABLE DES MATIERES

Préambule.....	4
MOT DU PRESIDENT.....	4
CADRE REGLEMENTAIRE.....	5
Partie 1 : Les indicateurs techniques.....	6
CHAPITRE 1 : TERRITOIRE DESSERVI.....	6
1.1 Périmètre	6
1.2 Compétences	7
CHAPITRE 2 : PREVENTION.....	8
2.1 Indice de réduction des déchets	8
2.2 Description des actions.....	9
CHAPITRE 3 : ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS.....	10
3.1 Précollecte	10
3.2 Population desservie	12
3.3 Collecte en apport volontaire	12
3.4 Collecte en porte à porte	14
3.5 Déchetteries.....	14
3.6 Evolution de l'organisation de la collecte.....	16
CHAPITRE 4 : BILAN DE LA COLLECTE DES DECHETS.....	17
4.1 Collecte résiduelle	17
4.2 Collecte séparée.....	18
4.3 Evolution des tonnages.....	18
CHAPITRE 5 : ORGANISATION DU TRAITEMENT DES DECHETS	20
CHAPITRE 6 : BILAN DU TRAITEMENT DES DECHETS.....	23
6.1 Tonnages	23
6.2 Refus de tri et performance.....	24

Partie 2 : Les indicateurs économiques et financiers..... 25

CHAPITRE 7 : EXPLOITATION DU SERVICE 25

CHAPITRE 8 : BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT..... 26

8.1 Compte administratif 2019 26

8.2 Résultat antérieur reporté 26

CHAPITRE 9 : STRUCTURE DU COUT 27

9.1 Nature des charges et des produits 27

9.2 Répartition du coût de gestion des déchets 27

9.3 Coût aidé et financement du service public 29

CHAPITRE 10 : COUT DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS 29

10.1 Coût des différents flux ramenés à la tonne 29

10.2 Répartition des charges par flux et par étape technique..... 30

CHAPITRE 11 : ÉVOLUTION DES COUTS ENTRE 2018 ET 2019 30

Préambule

MOT DU PRESIDENT

Madame, Monsieur,

L'année 2019 est celle du constat des mesures mises en place en juillet 2018 : extension des consignes de tri et distribution de sacs marqués pour une première facturation en redevance incitative dès 2019.



La Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles a souhaité impliquer davantage ses administrés dans la gestion de leurs déchets à la source : une commande importante de composteurs individuels a été faite afin d'en mettre à disposition de chaque foyer qui le souhaitait.

Une réflexion a également été menée sur le compostage collectif pour les usagers qui ne pouvaient pas pratiquer le compostage individuel à leur domicile et pour certains professionnels travaillant notamment dans le domaine de la restauration.

Les études engagées l'année précédente concernant les déchetteries et les collectes de proximité se sont poursuivies. Dans le but de concevoir au mieux ces projets, un marché de maîtrise d'œuvre a ainsi été lancé.

Enfin, la Communauté de communes a essayé d'adopter une communication plus pragmatique en élaborant des documents davantage significatifs et formels qui sont à la disposition des administrés dans chaque Mairie : la réglotte de tri ou encore le guide de la déchetterie orientent au mieux les utilisateurs du service.

Dans les prochaines années, je souhaite sincèrement, en collaboration avec l'ensemble des élus et des agents, continuer d'œuvrer afin de vous offrir un service qui soit toujours plus performant et qui réponde à vos besoins tout en restant cohérent avec une réglementation évolutive et en participant, à l'échelle de notre territoire, à la préservation de notre planète.

**Le Président,
Philippe Martin**

CADRE REGLEMENTAIRE

Les articles D.2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifiés par le décret n°2015-1827, précisent que les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont l'obligation de présenter ce rapport afin de répondre aux deux objectifs suivants :

- informer les citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service afin de favoriser une prise de conscience concernant les enjeux autour du tri, de la prévention, de l'économie circulaire et de l'importance du rôle de chacun dans la gestion de leurs déchets ;
- mettre en perspective l'ensemble des données ayant une vocation transparente dans l'intérêt des administrés.

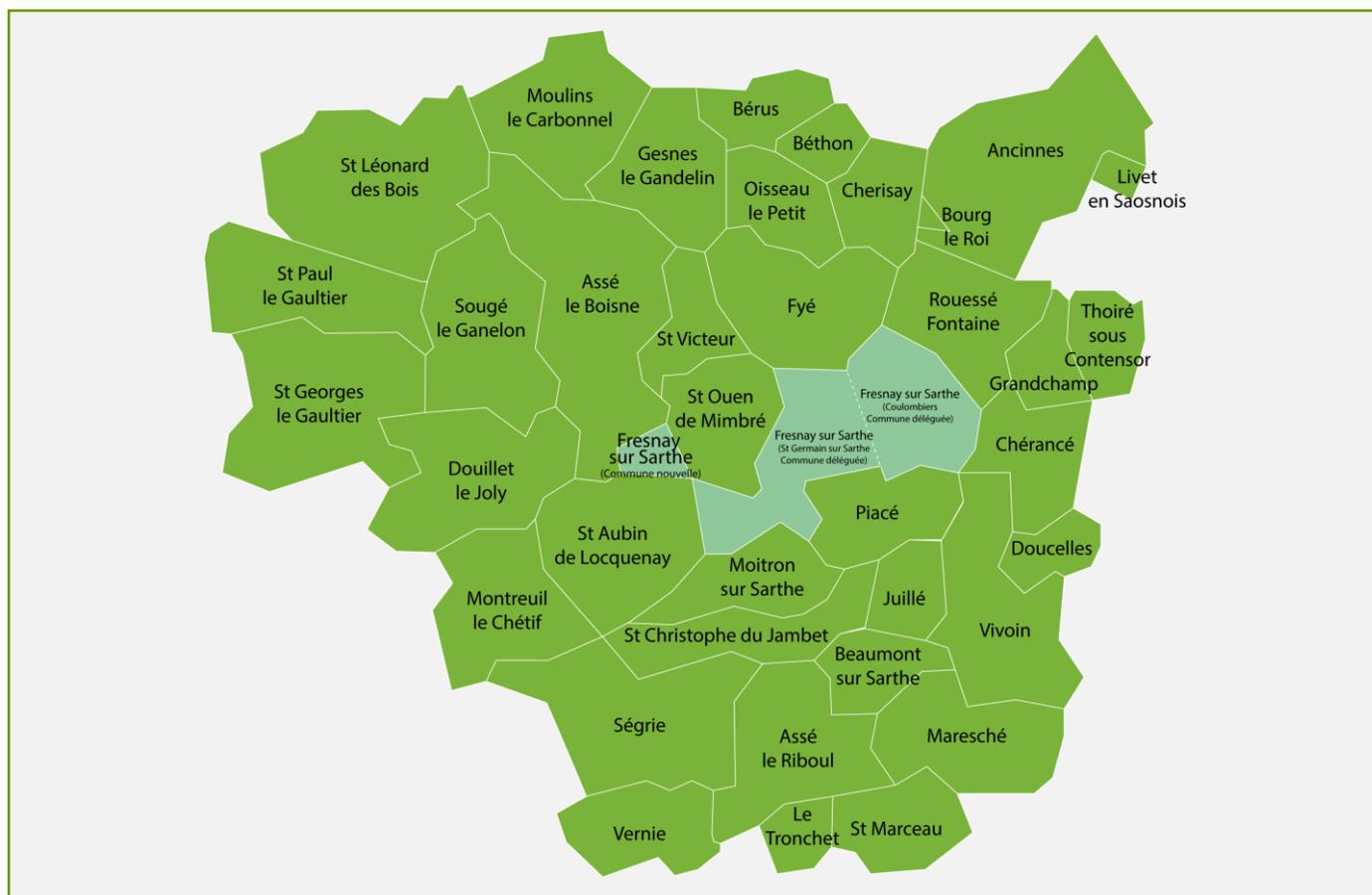
Ainsi, ce rapport dresse un bilan de l'année 2019 en présentant l'ensemble des éléments (tonnages, coûts, évolutions, actions, etc.) caractérisant la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles dans le cadre de sa compétence déchets.

Partie 1 : Les indicateurs techniques

CHAPITRE 1 : TERRITOIRE DESSERVI

1.1 Périmètre

La carte ci-dessous présente le territoire de la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles.



Les données caractérisant le territoire se résument de la façon suivante (Source INSEE - Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques - Données 2016 en vigueur au 1^{er} janvier 2019) :

- 38 communes adhérentes
- 23 156 habitants (population municipale)
- 9 941 ménages (2.3 personnes/ménage)
- Habitat rural dispersé
- 8 % de résidences secondaires
- 5% d'appartements

Le tableau ci-dessous détaille le nombre d'habitants par commune :

Ancinnes	961	Douillet-le-Joly	333	Moulins-le-Carbonnel	702	Saint-Paul-le-Gaultier	290
Assé-le-Boisne	916	Fresnay-sur-Sarthe (<i>commune nouvelle depuis le 1^{er} janvier 2019 intégrant Coulombiers et Saint-Germain-sur-Sarthe</i>)	3 026	Oisseau-le-Petit	665	Saint-Victeur	455
Assé-le-Riboul	522	Fyé	1 004	Piacé	381	Ségrie	602
Beaumont-sur-Sarthe	1 957	Gesnes-le -Gandelin	967	Rouessé-Fontaine	278	Sougé-le-Ganelon	903
Bérus	453	Grandchamp	160	Saint-Aubin-de-Locquenay	669	Thoiré-sous-Contensor	86
Béthon	337	Juillé	474	Saint-Christophe-du-Jambet	228	Le Tronchet	158
Bourg-le-Roi	316	Livet-en-Saosnois	70	Saint-Georges-le-Gaultier	532	Vernie	339
Chérancé	368	Maresché	894	Saint-Léonard-des-Bois	472	Vivoin	950
Cherisay	307	Moitron-sur-Sarthe	256	Saint-Marceau	552	TOTAL	23 156
Doucelles	250	Montreuil-le-Chétif	302	Saint-Ouen-de-Mimbré	1 021		

1.2 Compétences

- LA COLLECTE DES DECHETS :

Le tableau ci-dessous résume les modes de collecte et les modalités d'organisation pour chaque type de déchets :

Type de déchets collectés	Modes de collecte	Modalités d'organisation
Ordures ménagères	Porte à porte (Pàp)	Prestation (société privée)
Emballages : en plastique, en carton (« cartonnettes »), en acier et en aluminium	Points d'Apport Volontaire (PAV)	Prestation (société privée)
Papiers et journaux-magazines	Points d'Apport Volontaire (PAV)	Prestation (société privée)
Verre	Points d'Apport Volontaire (PAV)	Prestation (société privée)
Textiles	Points d'Apport Volontaire (PAV)	Prestation (association locale + société privée)
Déchets volumineux : meubles, bois, ferrailles, cartons, encombrants/non valorisables	Déchetterie	Régie*
Déchets verts : pelouses et branchages	Déchetterie	Régie*
Déchets inertes/gravats	Déchetterie	Régie*
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) : électroménager, télévisions, ordinateurs, téléphones, tondeuses, sèche-cheveux, réveils, etc.	Déchetterie	Régie*
Déchets Diffus Spécifiques (DDS) = déchets dangereux	Déchetterie	Régie*
Autres déchets : piles et accumulateurs, lampes, batteries, huiles minérales et végétales, cartouches d'encre	Déchetterie	Régie*
Objets réutilisables/Dons	Déchetterie	Régie*

* Régie = gestion en direct par la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles

- LE TRAITEMENT DES DECHETS :

Le tableau ci-dessous résume les modes de traitement et les modalités d'organisation pour chaque type de déchets :

Type de déchets traités	Modes de traitement	Modalités d'organisation
Ordures ménagères	Incinération et Enfouissement	Prestation (société privée)
Emballages : en plastique, en carton (« cartonnets »), en acier et en aluminium	Recyclage	
Papiers et journaux-magazines	Recyclage	
Verre	Recyclage	
Textiles	Réemploi et Recyclage	
Déchets volumineux : meubles, bois, ferrailles, cartons, encombrants/non valorisables	Recyclage et Enfouissement	
Déchets verts : pelouses et branchages	Broyage	
Déchets inertes/gravats	Enfouissement	
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) : électroménager, télévisions, ordinateurs, téléphones, tondeuses, sèche-cheveux, réveils, etc.	Recyclage	
Déchets Diffus Spécifiques (DDS) = déchets dangereux	Recyclage et Incinération	
Autres déchets : piles et accumulateurs, lampes, batteries, huiles minérales et végétales, cartouches d'encre	Recyclage et Incinération	
Objets réutilisables/Dons	Réemploi	

CHAPITRE 2 : PREVENTION

2.1 Indice de réduction des déchets

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100.

Par conséquent, l'indice pour l'année 2019 est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

La Communauté de communes Haute Sarthe Alpes est issue de la fusion de trois communautés de communes en 2017 qui avaient leur propre entité en 2010.

Le tableau ci-après présente le tonnage des déchets ménagers et assimilés de chacune des trois communautés de communes en 2010 :

Communautés de communes	Tonnages globaux en 2010 <i>(ordures ménagères, recyclables en points d'apport volontaires, déchets provenant des déchetteries)</i>
Communauté de communes des Alpes Mancelles	3 830,61 T
Communauté de communes du Pays Belmontois	4 243,45 T
Communauté de communes des Portes du Maine Normand	1 818,80 T
TOTAL	9 892,86 T

Le tonnage total de l'ensemble des déchets en 2019 de la Communauté de communes Haute Sarthe est de **13 971 tonnes**.

L'indice de réduction des déchets pour 2019 se calcule donc de la façon suivante :

$$\frac{13\,971 \times 100}{9\,892,86} = 141,22$$

⇒ La production totale de déchets a augmenté d'environ **41%**. Cette hausse provient des déchetteries et des points d'apport volontaires (+ 144% entre 2010 et 2019) tandis que les ordures ménagères ont, quant à elles, diminué de 60%.

2.2 Description des actions

La redevance incitative mise en place en 2018 avec une dotation annuelle de rouleaux de sacs par foyer cumulée à l'extension des consignes de tri la même année a amorcé cette diminution des déchets en ciblant les ordures ménagères.

La part des matières recyclables qui pouvait se retrouver dans les ordures ménagères disparaît donc petit à petit avec la mise en place de la redevance et de l'extension des consignes de tri : cela va se traduire par une hausse des déchets allant dans les points d'apport volontaires et les déchetteries.

- **AU NIVEAU DES DECHETS :**

Les actions à mener à court et moyen terme sont les suivantes :

Type de déchets	Actions
Ordures ménagères (en porte à porte)	- Suivi et renforcement des règles au niveau de la collecte : non collecte des sacs qui ne sont pas estampillés Communauté de communes, non collecte des sacs ayant des recyclables à l'intérieur, non collecte des bacs qui ne sont pas identifiés, etc. - Suivi de l'évolution des tonnages collectés.
Monoflux (emballages, papiers et journaux-magazines) + Verre (en point d'apport volontaire)	- Suivi précis des 18 caractérisations annuelles. - Surveillance du taux de refus : selon l'enquête ITOM – (Installations de Traitement des Ordures Ménagères) de 2018, la moyenne nationale est de 18%. - Plan d'actions et réflexion engagée suivant les résultats
Autres déchets (en déchetterie)	- Communication primordiale auprès des usagers : affichage, formation des agents pour une orientation vers les différentes zones de dépôts, analyse des flux, contrôle des apports voire limitation, etc.

• AU NIVEAU DES MODES DE COLLECTES :

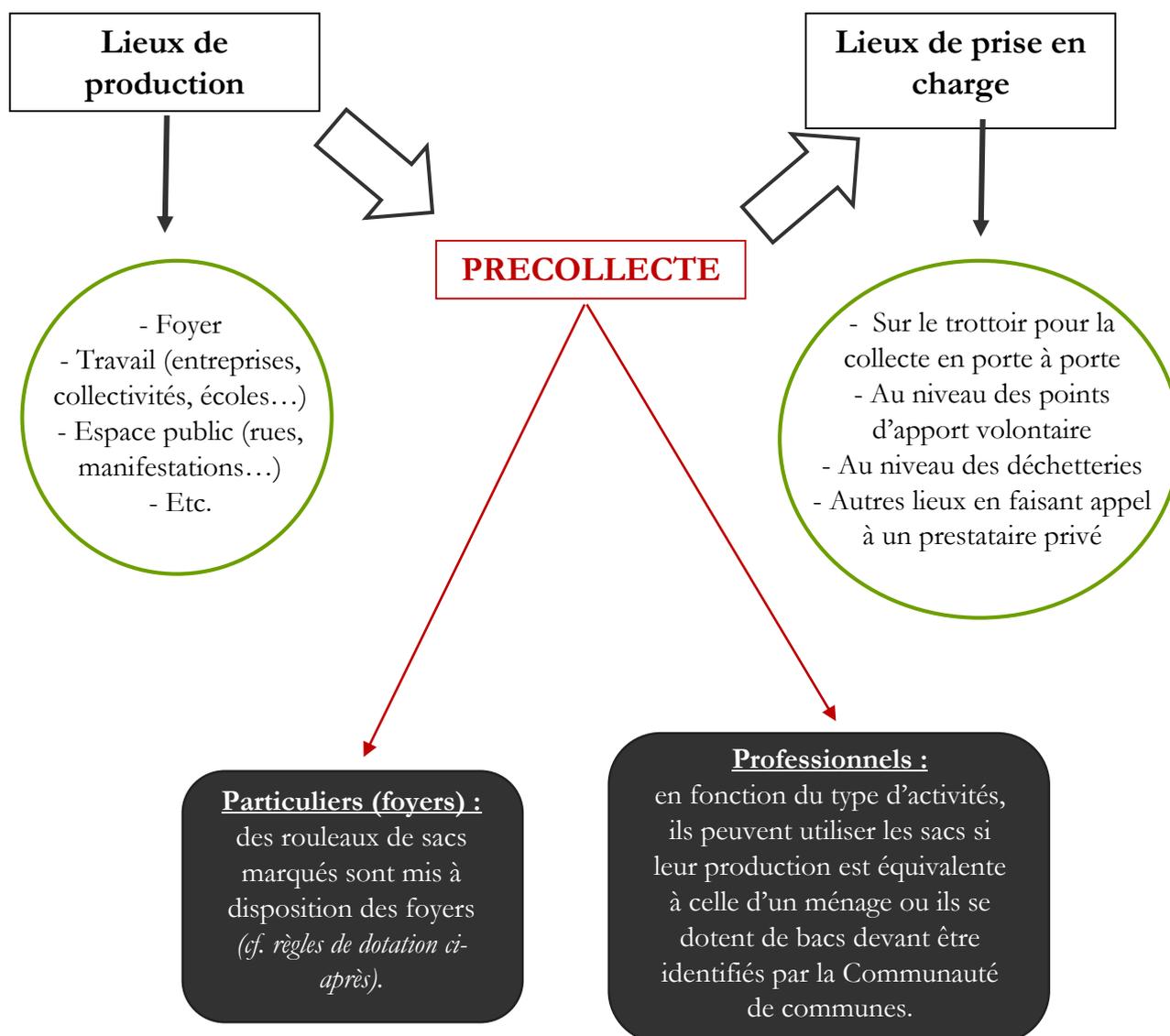
Les actions à mener à moyen terme sont les suivantes :

Modes de collecte	Actions
Collecte en porte à porte	- Actuellement, seules les ordures ménagères sont collectées en porte à porte : réflexion lors du renouvellement des marchés pour l'étendre aux recyclables. => Faciliter le geste de tri pour optimiser les performances et diminuer les refus.
Collecte en points d'apport volontaire	- Adaptation éventuelle du nombre de conteneurs et/ou des fréquences de vidage - Réflexion sur la collecte éventuelle des ordures ménagères en point d'apport volontaire pour certaines communes et/ ou certains usagers. => Répondre à l'augmentation prévisible des flux de recyclables et proposer une alternative à la collecte en porte à porte des ordures ménagères pour certains usagers dont le mode peut ne pas toujours correspondre.
Collecte en déchetteries	- Améliorer l'accessibilité de ce service pour les administrés : rénovation et extension de la déchetterie de Beaumont-sur-Sarthe, création de centres de collecte de proximité ou d'une déchetterie pour les usagers éloignés des deux déchetteries actuellement existantes => Encourager les administrés à déposer leurs déchets dans les filières appropriées, les sensibiliser au tri et au traitement.

CHAPITRE 3 : ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS

3.1 Précollecte

La précollecte se définit par l'ensemble des opérations permettant d'évacuer les déchets depuis leur lieu de production jusqu'à leur lieu de prise en charge.



DOTATION PAR FOYER SACS DE 25 LITRES OU 50 LITRES POUR LES PARTICULIERS
 1 rouleau = 26 sacs

CHOIX	NOMBRE DE ROULEAUX DE SACS DE 25 L	OU	NOMBRE DE ROULEAUX DE SACS DE 50 L	PANACHAGE DES DEUX TAILLES DE SACS	
A	2		1	-	-
B	4		2	2	1
C	6		3	2	2
				4	1

Dotation supplémentaire :
 1 rouleau

Familles nombreuses ayant un enfant en bas âge (couches)
 Personnes qui génèrent d'importantes quantités de déchets du fait de leur état de santé
 Assistantes maternelles à domicile

Pas de dotation supplémentaire pour les litières d'animaux

3.2 Population desservie

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'habitants desservis par type de collecte ainsi que le nombre de points d'apport volontaire.

	Collecte en porte à porte	Collecte en points d'apport volontaire
Nombre de ménages	9 958 23 156 habitants	9 958 23 156 habitants
Nombre de bénéficiaires hors ménage*	263	263
Nombre d'entreprises	Environ 2 400	Environ 2 400

* Les bénéficiaires hors ménage sont les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les sans-abris et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention, etc.).

3.3 Collecte en apport volontaire

Les trois tableaux ci-dessous présentent l'ensemble des équipements de collecte en apport volontaire disponibles sur le territoire :

	Verre	Monoflux : emballages + papiers + journaux- magazines	Biodéchets	Textiles	Déchets verts	Déblais / gravats
						
Nombre de contenants disponibles	85	171	194 composteurs individuels distribués en 2019	35	2	2
Types de contenant	Colonne	Colonne	Composteur individuel + 1 composteur collectif + Compostage « libre »	Colonne	1 Plateforme + 1 Benne	1 Plateforme + 1 Benne
Ratio du nombre de contenants par habitant	1 pour 272	1 pour 135	/	1 pour 662	1 pour 11 578	1 pour 11 578
Tonnage collecté	930	1 685	/	151	2 185	3 875

	Mobilier	Bois	Métaux	Cartons	Encombrants	Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE)	Déchets dangereux + Huile de vidange
	 AMEUBLEMENT	 BOIS	 MÉTAUX	 CARTONS	 ENCOMBRANTS	 DEEE	 DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS) HUILES DE VIDANGE
Nombre de contenants disponibles	1	1	2	2	2	2	4
Types de contenant	Benne	Benne	Benne	Benne	Benne	Conteneur maritime + Conteneur lampes	2 armoires + 2 cuves à huile
Ratio du nombre de contenants par habitant	1 pour 23 156	1 pour 23 156	1 pour 11 578	1 pour 11 578	1 pour 11 578	1 pour 11 578	1 pour 11 578
Tonnage collecté	185	408	378	1514	1 822	185	46

	Plâtre et plaques de plâtre	Piles	Cartouches d'encre	Huiles de fritures	Pneus
	 PLÂTRE ET PLAQUES DE PLÂTRE	 PILES ET ACCUMULATEURS	 CARTOUCHES ENCRE	 HUILES DE FRITURES	 PNEUMATIQUES
Nombre de contenants disponibles	1	2	2	2	2
Types de contenant	Benne	Contenant spécifique	Contenant spécifique	Cuve	Conteneur maritime + Stockage bâtiment
Ratio du nombre de contenants par habitant	1 pour 23 156	1 pour 11 578	1 pour 11 578	1 pour 11 578	1 pour 11 578
Tonnage collecté	69	2,8	0,24	1,9	13,5

3.4 Collecte en porte à porte

Seules les ordures ménagères résiduelles sont collectées en porte à porte. Le schéma ci-dessous synthétise le bilan de cette collecte pour 2019 :



Tonnage 2019 : 2 015 t

Fréquence de collecte :

- Particuliers et professionnels :
1 fois par semaine dans chaque commune
- Gros producteurs : 2 fois par semaine

Distance parcourue par les camions de collecte : 74 633 km

117,7 km / tournée

4h58 / tournée

- *A raison de 2 tournées par jour -*

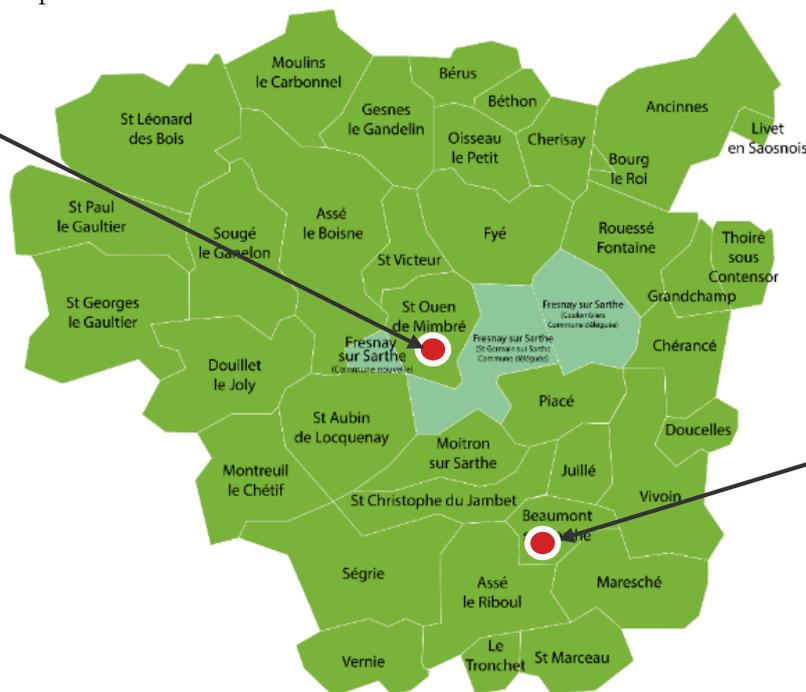
3.5 Déchetteries

- PRESENTATION DES DECHETTERIES :

Deux déchetteries sont présentes au sein de la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles :

**Déchetterie de
Saint-Ouen-de-
Mimbré**

ZA de la Promenade
15, rue du Chemin de
fer
72130 SAINT-
OUEN-DE-MIMBRE



**Déchetterie de
Beaumont-sur-
Sarthe**

ZAC rue Saint-Pierre
72170 BEAUMONT-
SUR-SARTHE

Les jours et horaires d'ouverture sont les suivants :

Déchetterie de Saint-Ouen-de-Mimbré

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Matin : 9h10 – 12h00							
Après-midi : <i>Du 1^{er} octobre au 31 mars</i> 14h00 – 17h00 ET <i>Du 1^{er} avril au 30 septembre</i> 14h00 – 18h00							

Déchetterie de Beaumont-sur-Sarthe

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Matin : 9h10 – 12h00 <i>SAUF LE VENDREDI</i> 9h30 – 12h00							
Après-midi : <i>Du 1^{er} octobre au 31 mars</i> 14h00 – 17h00 ET <i>Du 1^{er} avril au 30 septembre</i> 14h00 – 18h00							

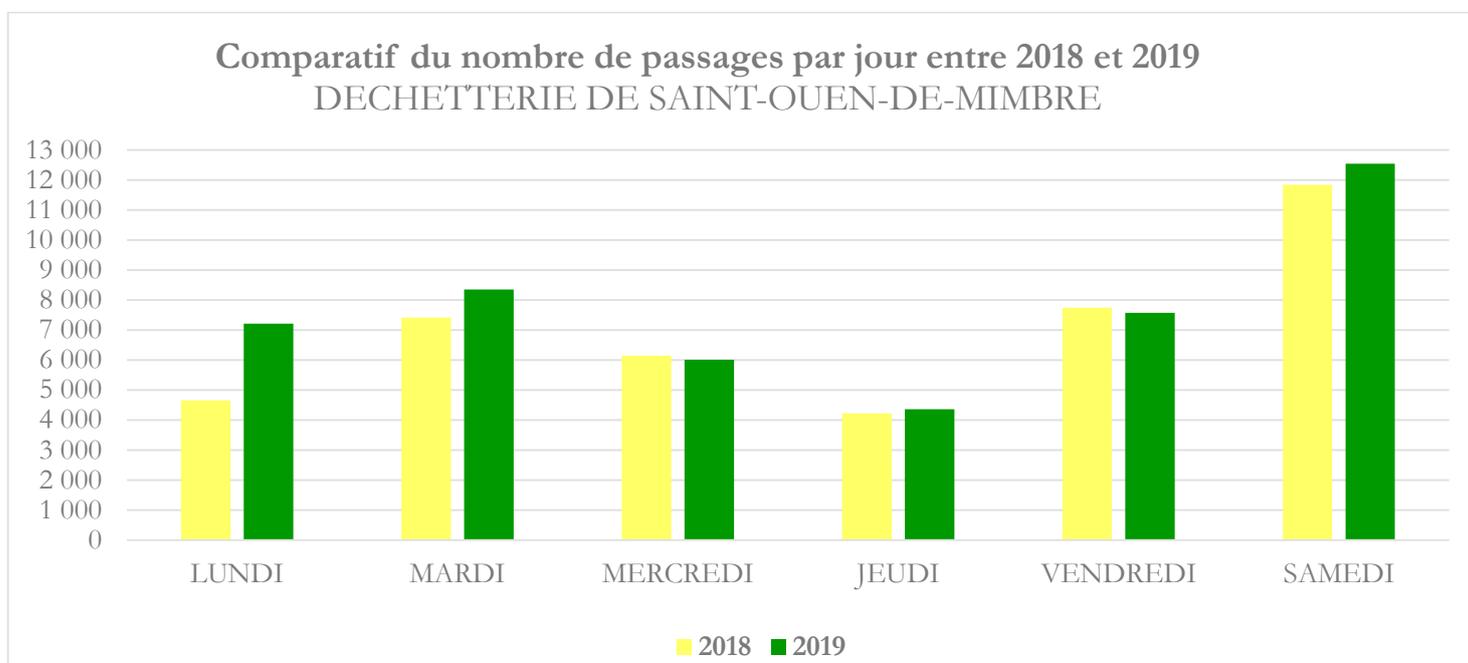
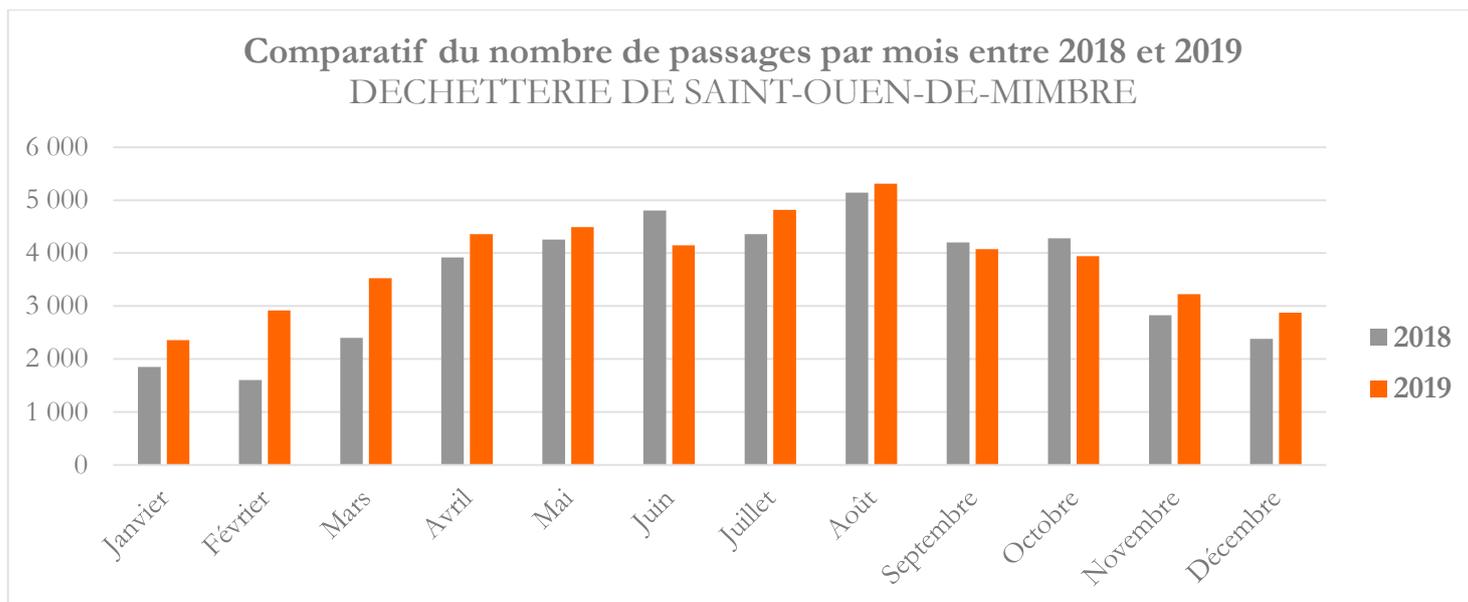
 Déchetterie OUVERTE

 Déchetterie FERMEE

- FREQUENTATION :**

En 2020, une remise aux normes de la déchetterie de Beaumont-sur-Sarthe est prévue avec des travaux de rénovation et d'extension par l'acquisition de parcelles à proximité du site actuel. A la suite de cela, l'accès se fera avec un badge qui enregistrera les passages.

Par conséquent, à ce jour, seule la déchetterie de Saint-Ouen-de-Mimbré dispose d'une barrière d'accès dont l'ouverture se fait avec un badge. Actuellement, nous disposons du nombre précis de passages pour le seul site de Saint-Ouen-de-Mimbré. C'est ainsi que les graphiques ci-après présentent les taux de fréquentation entre 2018 et 2019 :



En 2019, 46 056 passages ont été enregistrés à la déchetterie de Saint-Ouen-de-Mimbré contre 42 021 en 2018, soit une augmentation de 9,6%.

3.6 Evolution de l'organisation de la collecte

Les marchés en matière de collecte ont été renouvelés en 2018. Des nouveaux facteurs tels la redevance incitative en sacs marqués et l'extension des consignes de tri vont avoir un impact sur le quotidien et les habitudes des administrés. A ce stade, il est prématuré d'assurer un changement au niveau de l'organisation de la collecte. Initialement, ces marchés ont été lancés pour durer jusqu'au 31 décembre 2020 et sont renouvelables deux fois un an, soit jusqu'au 31 décembre 2022. Une réflexion pourra être engagée sur une évolution potentielle du service de collecte.

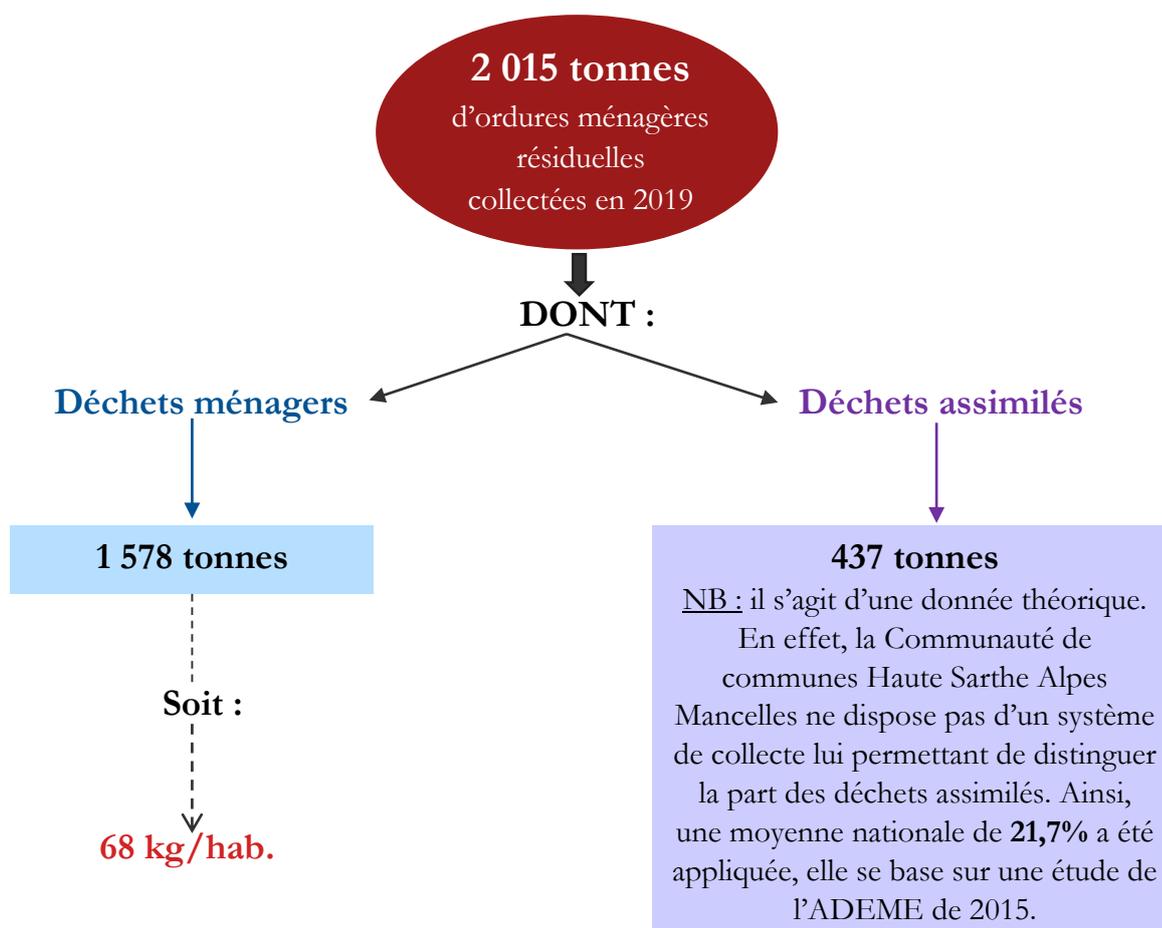
En parallèle, comme cela a été énoncé précédemment, la déchetterie de Beaumont-sur-Sarthe sera prochainement en travaux : une évolution en matière de collecte des déchets acceptés sera donc prévue.

Des centres de collecte de proximité et/ou une troisième déchetterie sont également en projet pour que les administrés assez éloignés des deux déchetteries actuelles puissent déposer certaines catégories de déchets.

CHAPITRE 4 : BILAN DE LA COLLECTE DES DECHETS

4.1 Collecte résiduelle

Le schéma ci-dessous indique le tonnage des ordures ménagères résiduelles en distinguant les déchets ménagers des déchets assimilés (= déchets des activités économiques collectés avec ceux des ménages car ils ont les mêmes caractéristiques) :



4.2 Collecte séparée

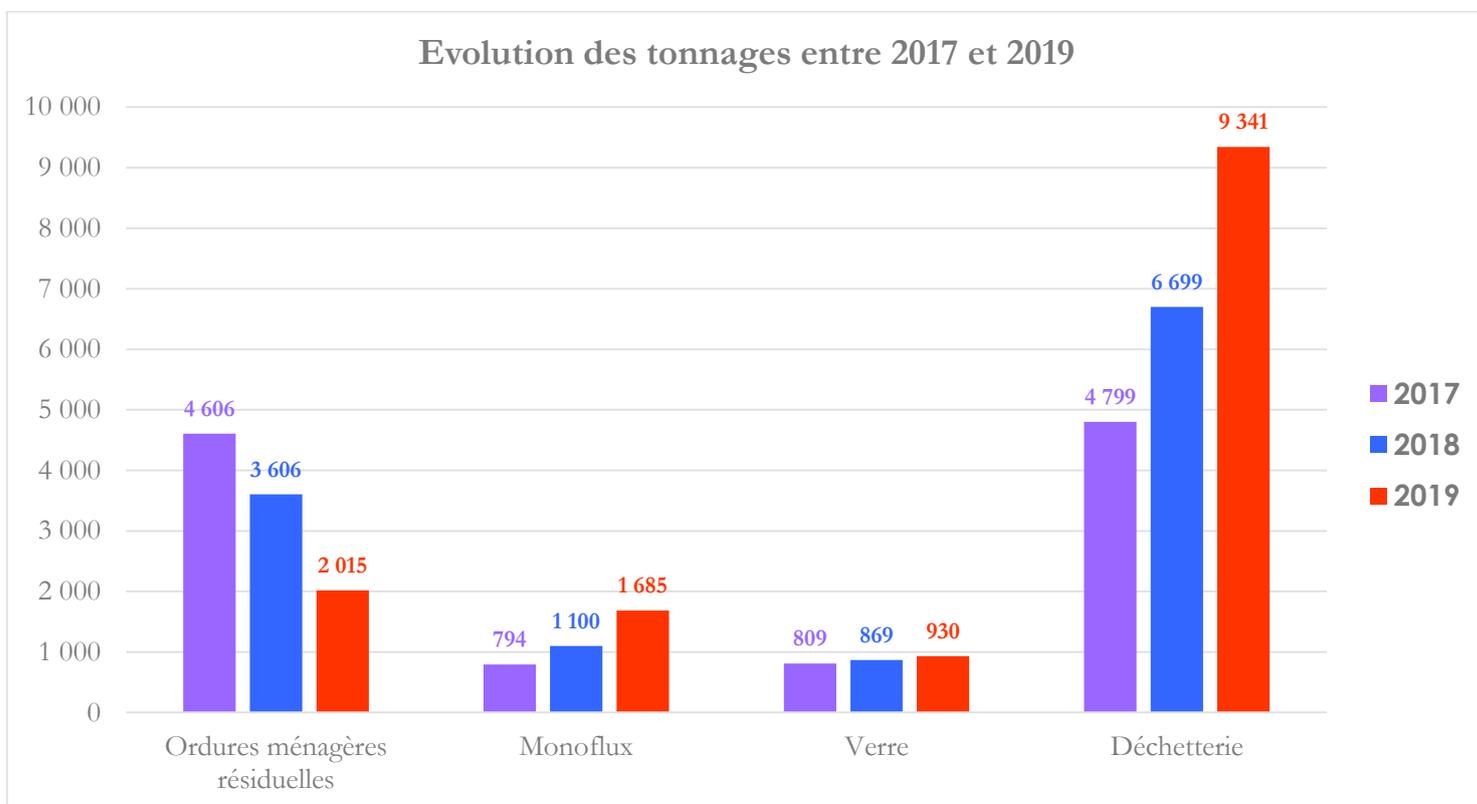
Le tableau ci-après présente les tonnages de déchets collectés au niveau des colonnes de tri et des déchetteries en distinguant les déchets ménagers des déchets assimilés :

	Colonnes de tri		Déchetteries
	<i>Monoflux : emballages + papiers + journaux-magazines</i>	<i>Verre</i>	
TONNAGE GLOBAL 2019	1 685	930	9 341
DONT :			
Tonnage des déchets ménagers	1 459 Soit 63 kg/hab.	805 Soit 29 kg/hab.	8 089 Soit 349 kg/hab.
Tonnage des déchets assimilés	226	125	1 252

NB : il s'agit d'une donnée théorique. En effet, la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles ne dispose pas d'un système de collecte lui permettant de distinguer la part des déchets assimilés. Ainsi, une moyenne nationale de 13,44% a été appliquée, elle se base sur une étude de l'ADEME de 2015.

4.3 Evolution des tonnages

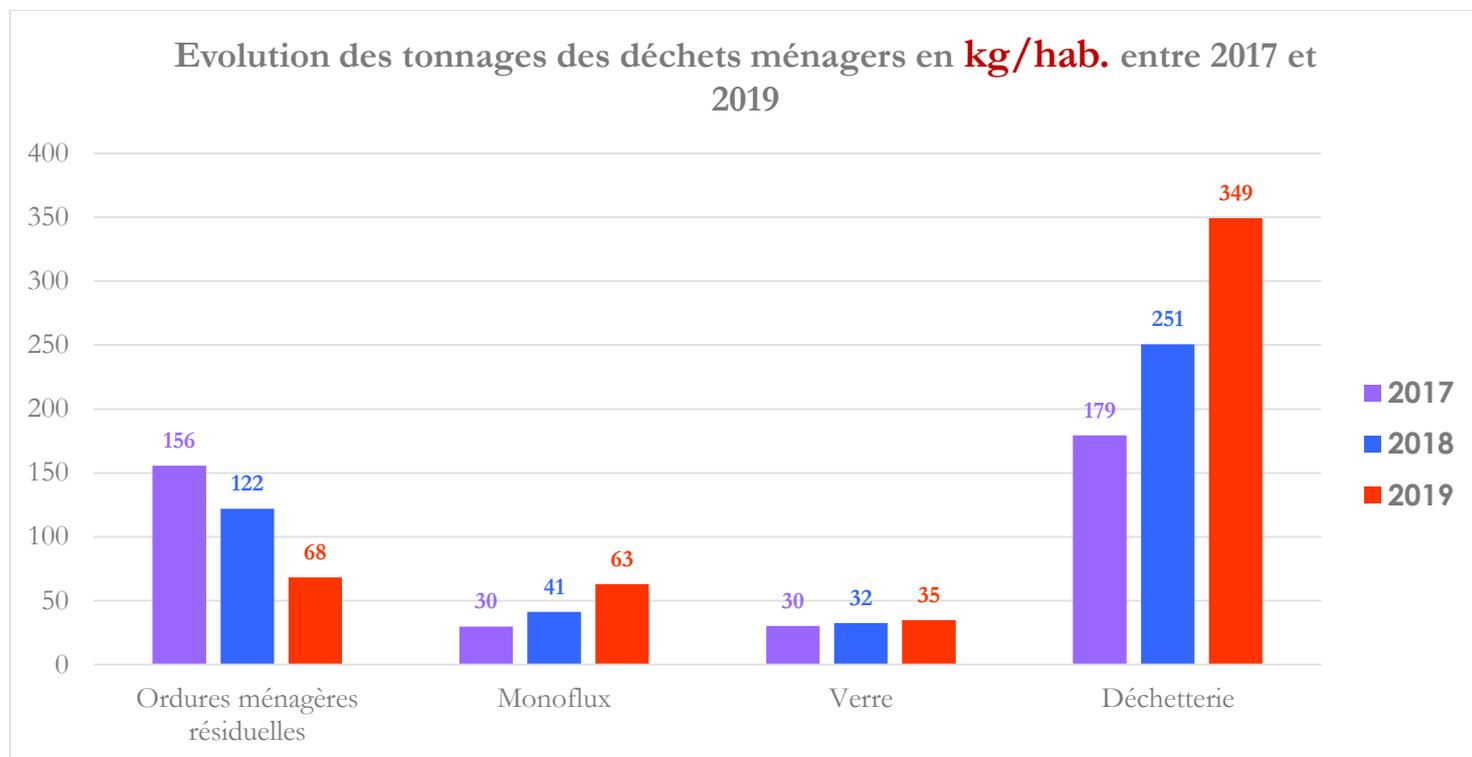
Le graphique ci-dessous présente l'évolution des tonnages des différents déchets entre 2017 et 2019 :



L'évolution des tonnages en déchetterie s'explique en partie par la raison suivante : une part non quantifiable des administrés (essentiellement ceux de l'ancienne Communauté de communes des Portes du Maine Normand) pouvait se rendre au sein des déchetteries de la Communauté Urbaine d'Alençon.

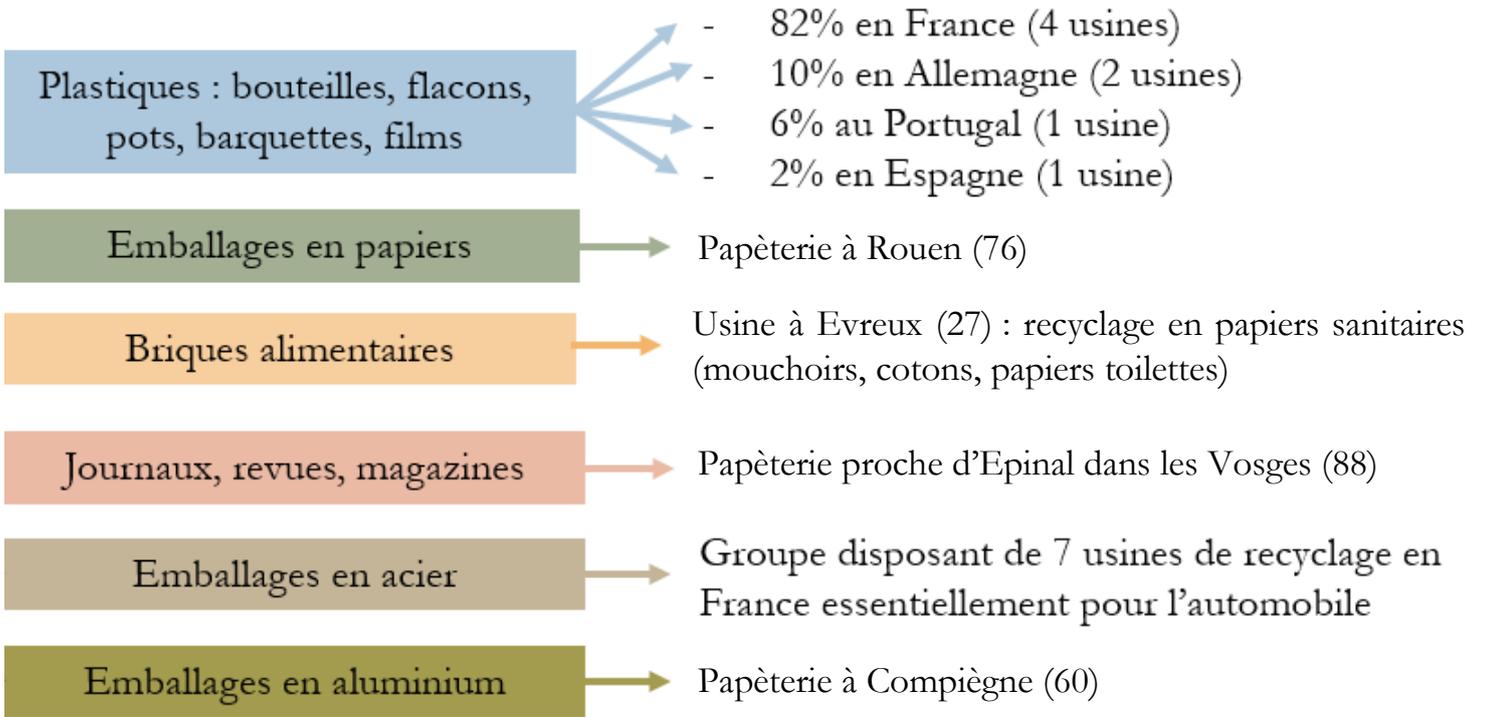
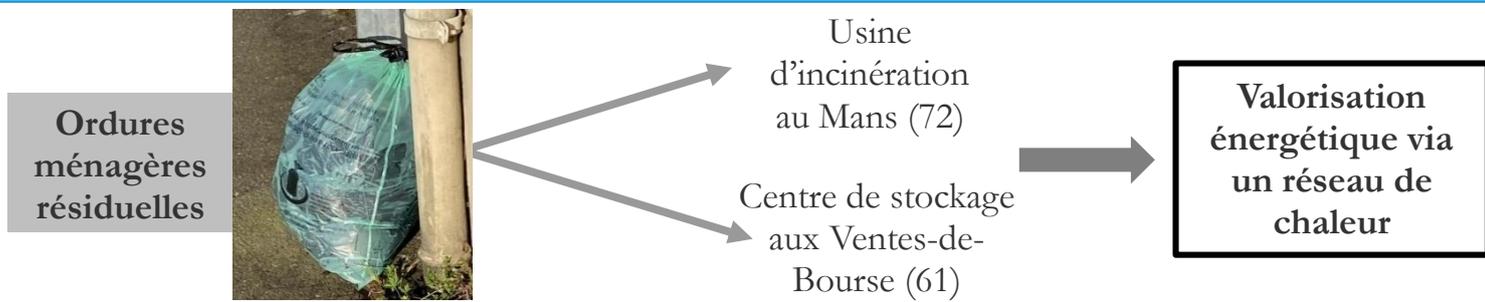
Or, cette dernière a commencé à limiter l'accès entre 2017 et 2019 pour les usagers n'habitant pas son territoire. A partir de 2020, l'accès a automatiquement été interdit via un système de contrôle d'accès à l'entrée des déchetteries.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des tonnages des déchets ménagers rapportés à l'habitant entre 2017 et 2019 :



CHAPITRE 5 : ORGANISATION DU TRAITEMENT DES DECHETS

Les différents schémas ci-dessous présentent les unités de traitement ainsi que la nature du traitement et avec le mode de valorisation pour chaque catégorie de déchets :



Verre



Usine de recyclage / verrerie :

- Gironde (33) : proche de Bordeaux
- La Loire (42) : proche de Lyon
- La Marne (51) : Reims

Textiles

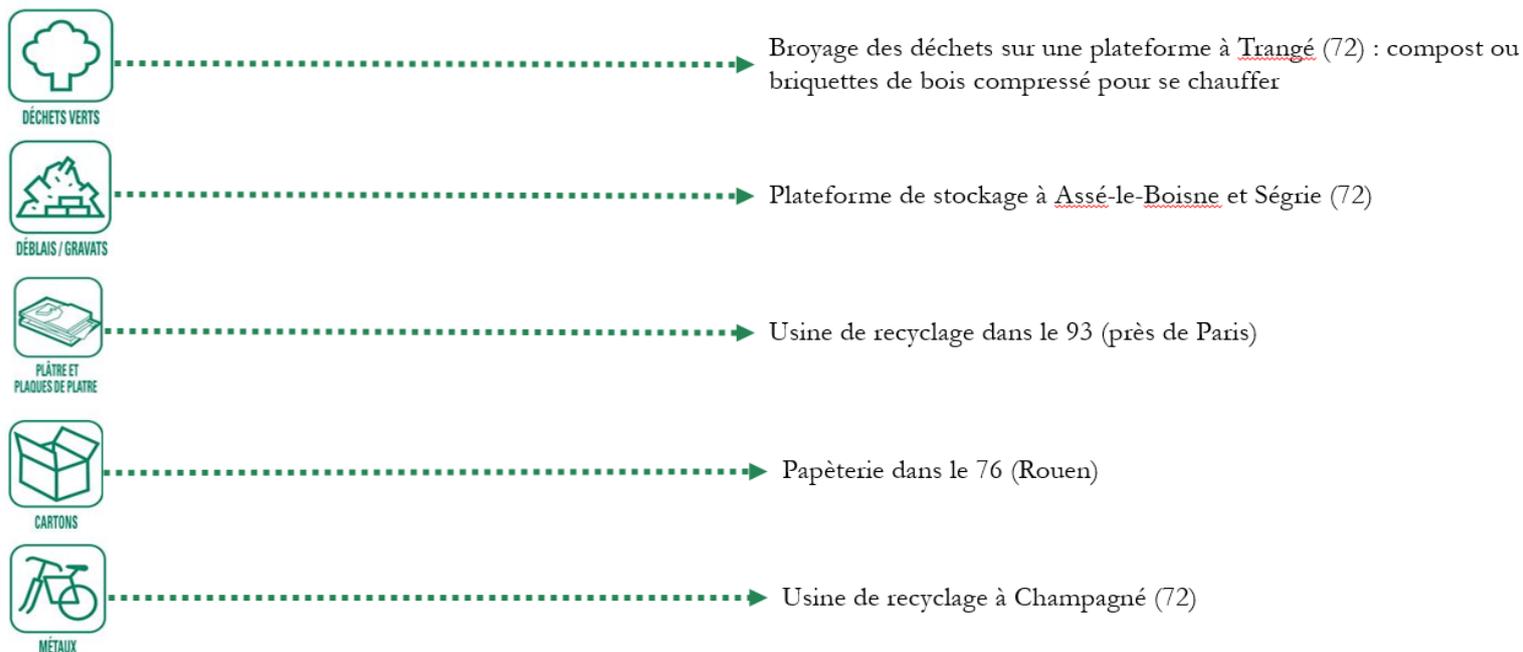


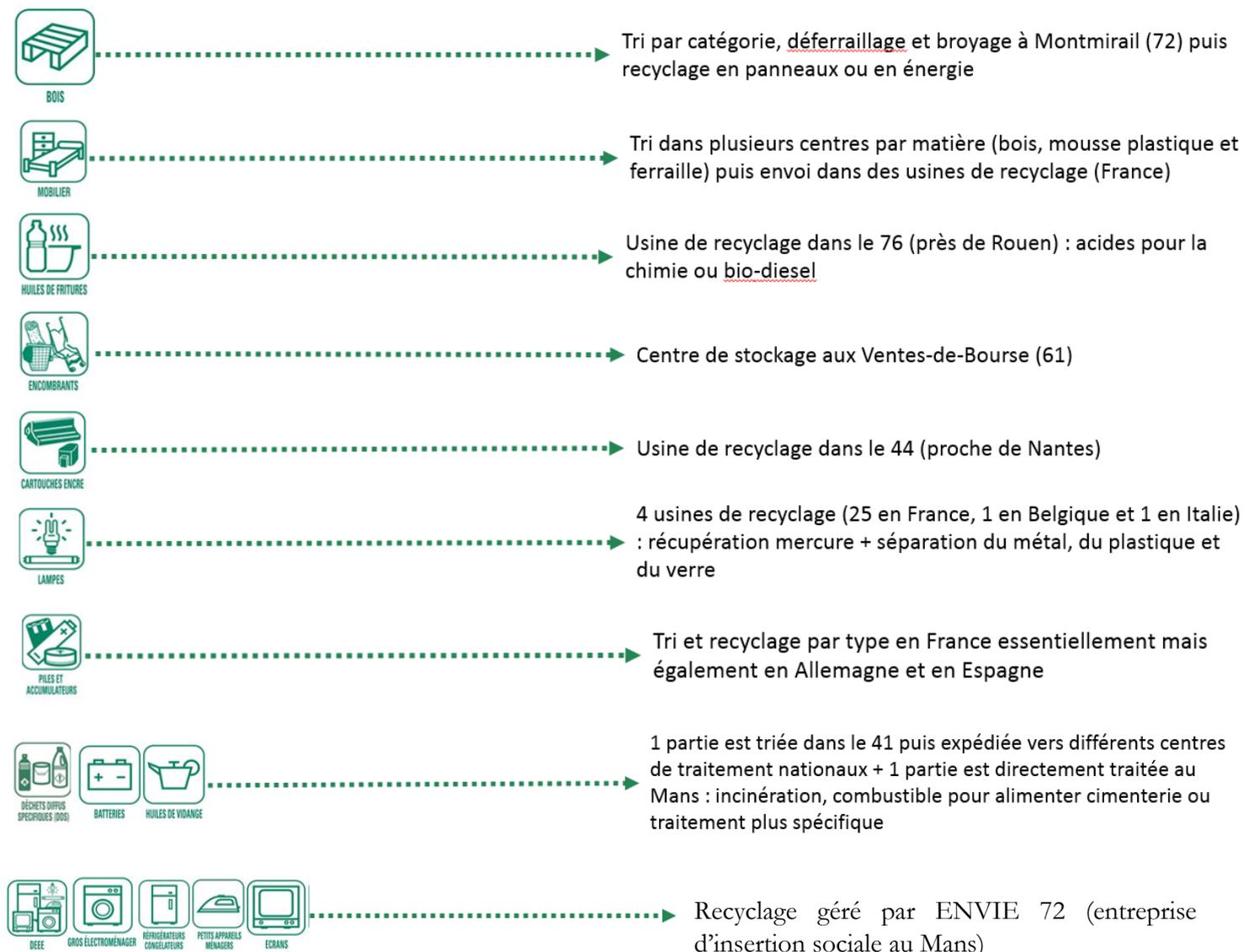
50 centres de tri en France
et 14 en Europe

- Réutilisation : revente en boutique
- Recyclage en chiffon, en fibre pour de nouveaux textiles, en isolation, en composite, plasturgie
- Combustible, valorisation énergétique par l'incinération

Exportation
nationale et
internationale

Déchetteries

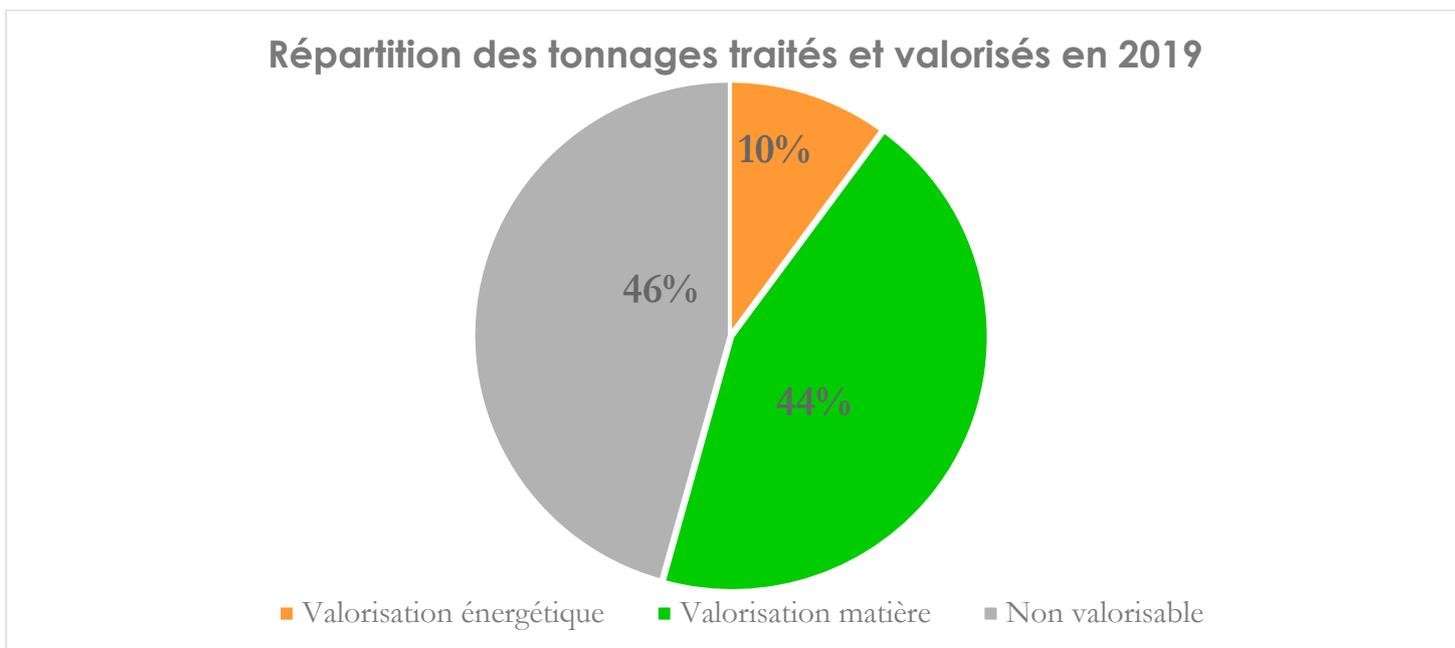




CHAPITRE 6 : BILAN DU TRAITEMENT DES DECHETS

6.1 Tonnages

Le camembert ci-dessous présente la répartition des tonnages traités (en pourcentage vis-à-vis de leur mode de valorisation :

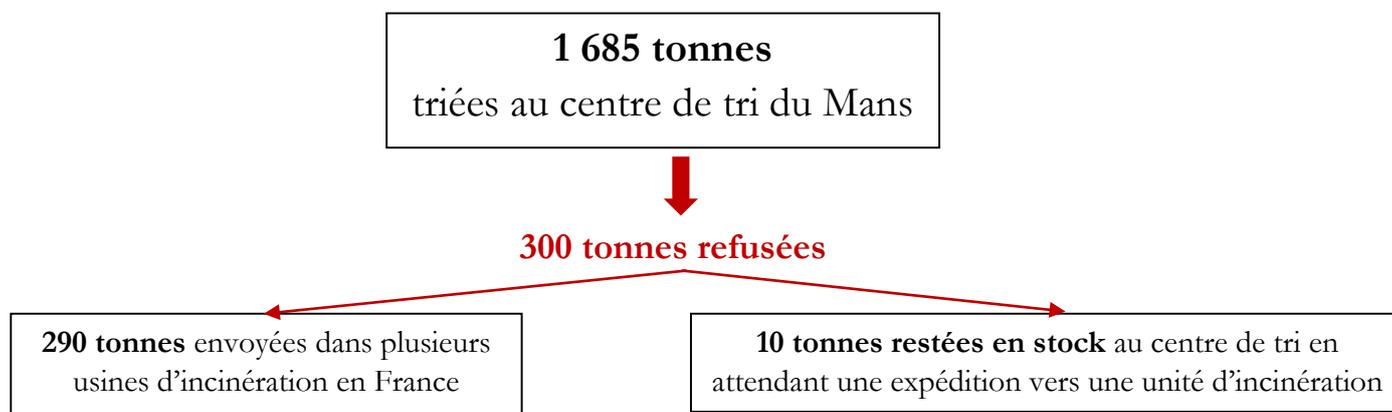


En 2019, 13 971 tonnes de déchets ont été collectées et envoyées vers les différents centres de traitement dont 1 409 tonnes étaient destinées à une valorisation énergétique (soit 10%) et 6 179 tonnes (soit 44%) à une valorisation matière.

6.2 Refus de tri et performance

Les refus de tri sont les déchets non conformes au cahier des charges du centre de tri : ordures ménagères, litières, verre, textiles, encombrants, etc.

Le schéma représente la part des refus de tri en 2019 et leur destination :



Ces refus de tri déterminent la part des matières destinées au recyclage et diminuent de ce fait les recettes qui y sont associées, sachant que ces dernières représentent environ 8% des recettes globales de fonctionnement au niveau du budget.

De plus, il est important de prendre en considération que, pour le moment, ces refus de tri ne sont pas facturés à la Communauté de communes mais ils le seront prochainement. A titre d'exemple, si les refus sont toujours de l'ordre de 300 tonnes par an, cela ferait une dépense supplémentaire potentielle d'environ 33 000 €.

Partie 2 : Les indicateurs économiques et financiers

CHAPITRE 7 : EXPLOITATION DU SERVICE

Le tableau ci-dessous récapitule le montant annuel des principales prestations externalisées, c'est-à-dire confiées à des entreprises sous contrat :

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Echéance MAXIMUM (avec renouvellement)	Montant annuel des prestations en K€ TTC	Evolution par rapport à 2018
MCV (Maine Collecte Valorisation – VEOLIA)	Collecte des ordures ménagères résiduelles	Marché public 30 mois ou 28 mois (selon les communes) renouvelables 2 fois 12 mois	31/12/2022	569	+ 64%
SUEZ	Traitement des ordures ménagères résiduelles	Marché public 15 mois renouvelables 2 fois 12 mois	30/09/2021	35	- 58%
MCV (Maine Collecte Valorisation – VEOLIA) avec SMIRGEOM		Marché public 24 mois renouvelables 2 fois 12 mois	30/09/2021	145	
SUEZ	Collecte et transport des recyclables secs en apport volontaire (monoflux + verre)	Marché public 30 mois ou 27 mois (selon les communes) renouvelables 2 fois 12 mois	31/12/2022	225	+ 34%
SUEZ	Tri des recyclables secs	Marché public 30 mois ou 27 mois (selon les communes) renouvelables 2 fois 12 mois	31/12/2022	240	
MCV (Maine Collecte Valorisation – VEOLIA)	Transport des cartons collectés en déchetterie	Marché public 30 mois ou 27 mois (selon les communes) renouvelables 2 fois 12 mois	31/12/2022	56	+ 38%

NCI ENVIRONNEMENT (PAPREC)	Transport et valorisation des déchets végétaux et bois collectés en déchetterie	Marché public 30 mois ou 27 mois (selon les communes) renouvelables 2 fois 12 mois	31/12/2022	153	
SEP ENVIRONNEMENT	Transport et traitement des encombrants collectés en déchetterie + des gravats à la déchetterie de Beaumont-sur-Sarthe	Marché public 30 mois ou 27 mois (selon les communes) renouvelables 2 fois 12 mois	31/12/2022	213	
SOTREMO	Transport et valorisation des déchets dangereux collectés en déchetterie	Marché public 30 mois ou 27 mois (selon les communes) renouvelables 2 fois 12 mois	31/12/2022	27	
TOTAL				1 658	+ 15%

CHAPITRE 8 : BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT

8.1 Compte administratif 2019

Le tableau ci-dessous reprend les éléments du compte administratif 2019 au niveau des sections de fonctionnement et d'investissement :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 933 422,02 €	2 076 935,98 €
Section d'investissement	253 287,22 €	266 306,32 €

8.2 Résultat antérieur reporté

Le résultat antérieur reporté est inclus au niveau du compte administratif, il est de 333 773,20 € et se décline de la façon suivante :

- + 135 654,83 € au niveau de la section de fonctionnement
- + 198 118,37 € au niveau de la section d'investissement

CHAPITRE 9 : STRUCTURE DU COUT

9.1 Nature des charges et des produits

Le tableau ci-dessous présente le coût des différents postes de charges au niveau de la section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	Montant TTC
Eau, électricité, carburant	8 483 €
Achat des sacs pour les ordures ménagères	16 208 €
Collecte et traitement des ordures ménagères, des points d'apport volontaire et des déchets allant en déchetterie + Frais d'études	1 690 399 €
Maintenance des véhicules et des points d'apport volontaire	22 419 €
Frais de communication, d'affranchissement, de téléphonie, d'internet, services bancaires, etc.	8 898 €
Charges de personnel	138 145 €
Titres annulés, créances admises en non-valeur et éteintes	48 870 €
TOTAL	1 933 422 €

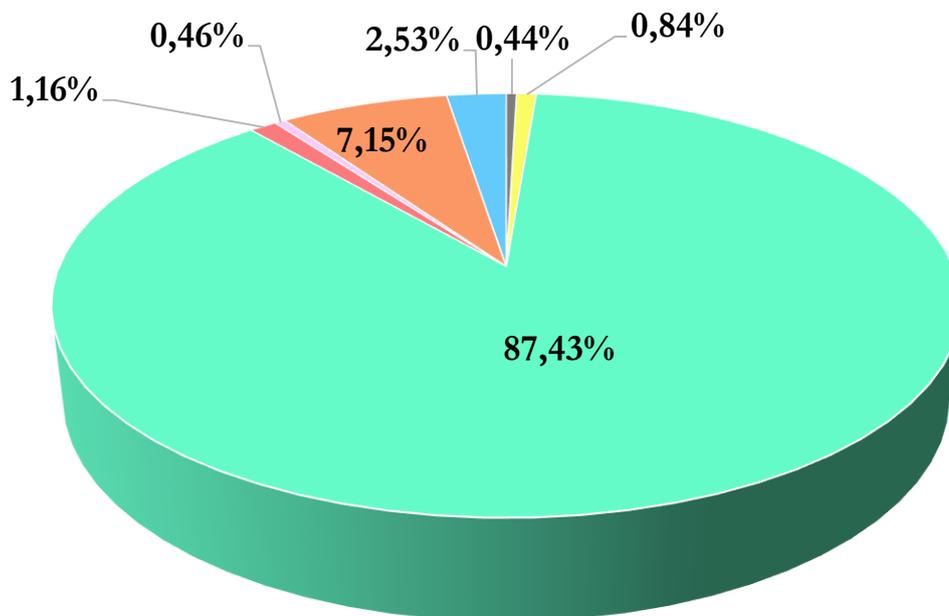
Le tableau ci-dessous présente le montant des différents postes de produits au niveau de la section de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement	Montant TTC
Redevances	1 446 347 €
Ventes de matières recyclables	223 014 €
Subventions	268 530 €
Recouvrements, remboursements sur sinistres	3 391 €
Résultat antérieur reporté	135 655 €
TOTAL	2 076 936 €

9.2 Répartition du coût de gestion des déchets

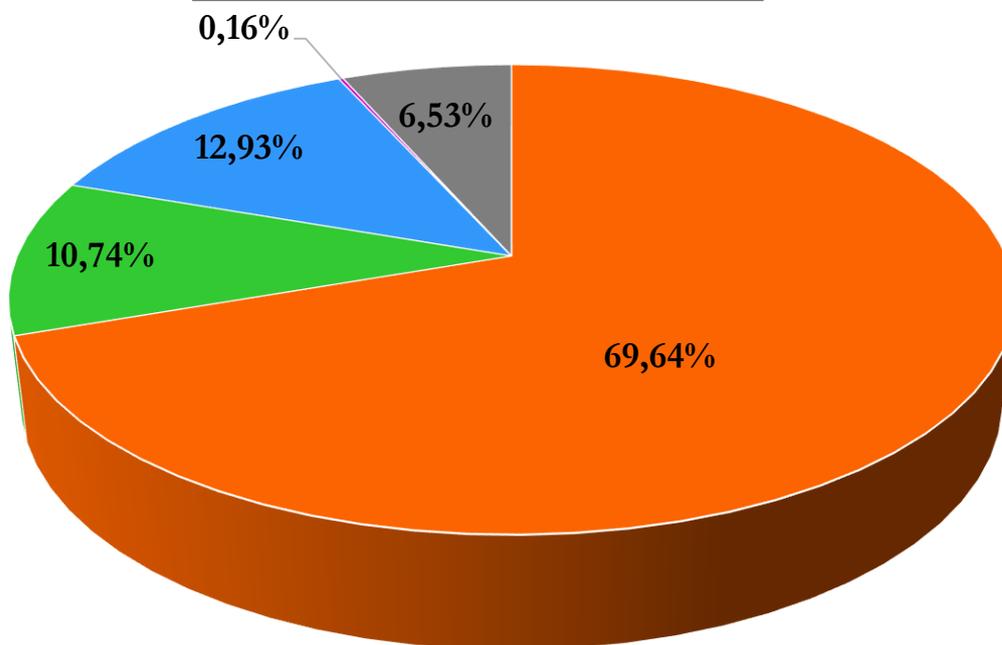
Les camemberts ci-après présentent la répartition des dépenses et des recettes de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement



- Eau, électricité, carburant
- Achat des sacs pour les ordures ménagères
- Collecte et traitement des ordures ménagères, des points d'apport volontaire et des déchets allant en déchetterie + Frais d'études
- Maintenance des véhicules et des points d'apport volontaire

Recettes de fonctionnement



- Redevances
- Ventes de matières recyclables
- Subventions
- Recouvrements, remboursements sur sinistres
- Résultat antérieur reporté

9.3 Coût aidé et financement du service public

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité en déduisant l'ensemble des produits que sont les ventes de matières recyclables, les subventions, les recouvrements et remboursements ainsi que le résultat antérieur reporté.

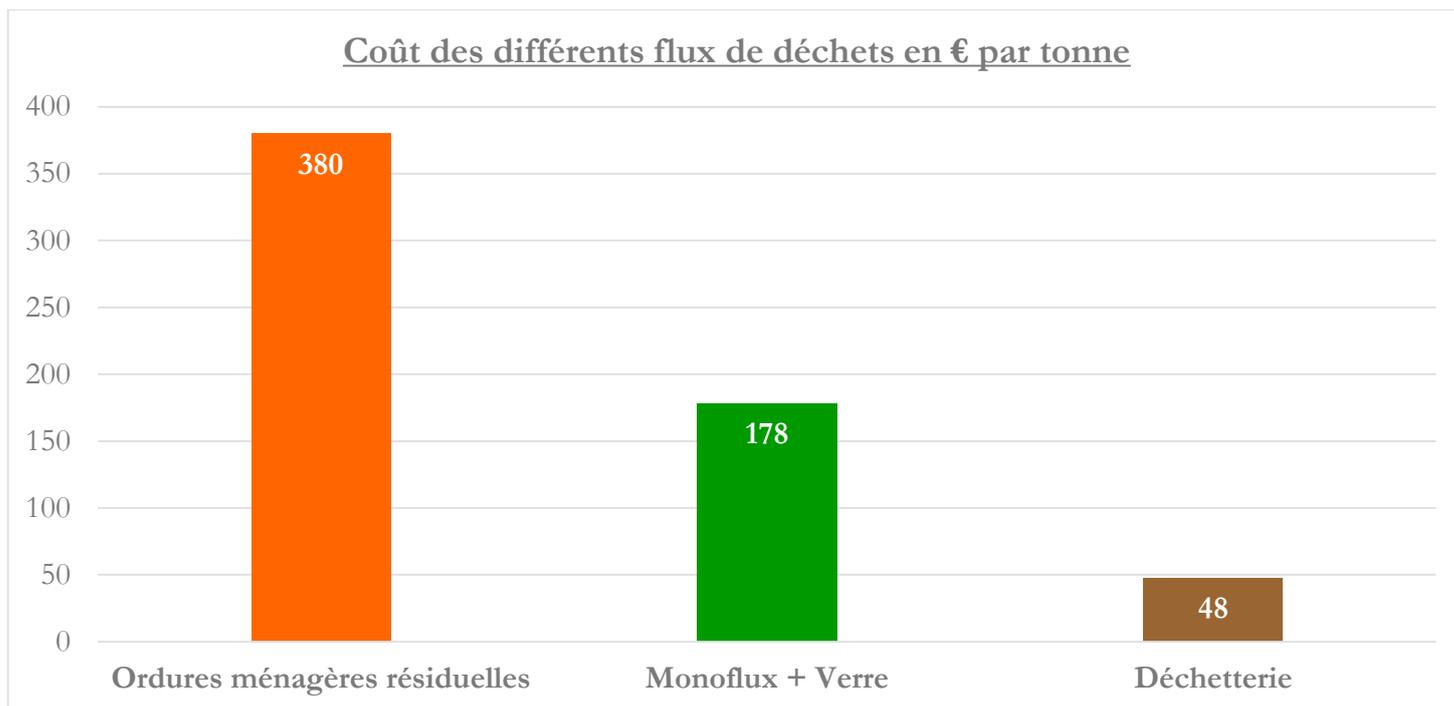
En l'occurrence, pour 2019, ce coût aidé est de **1 446 347 € soit 62,46 € par habitant**.

Il est financé par la RIEOM (Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères) qui se base sur les dépenses réelles service de gestion des déchets et dispose d'une part variable en fonction du nombre de rouleaux choisi par les foyers.

CHAPITRE 10 : COUT DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS

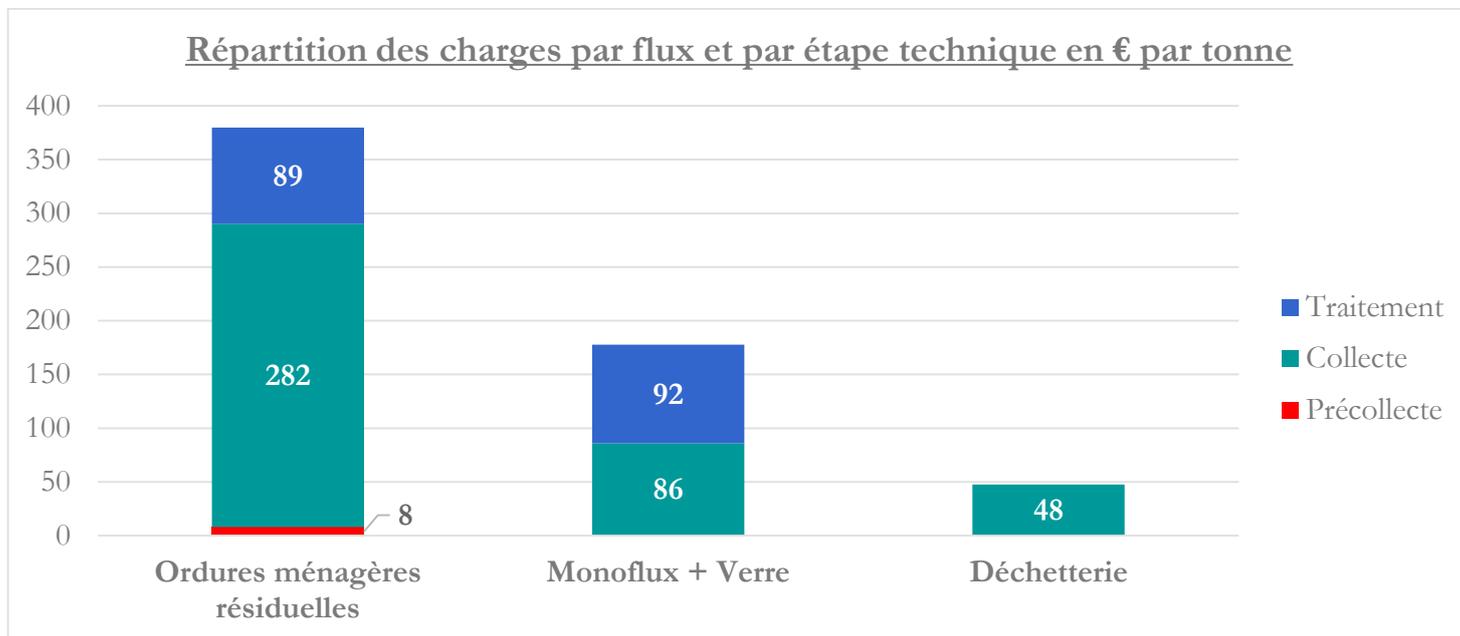
10.1 Coût des différents flux ramenés à la tonne

Le graphique ci-dessous présente les montants des différents flux de déchets rapportés à la tonne afin de se rendre compte, entre autres, de l'impact du geste de tri :



10.2 Répartition des charges par flux et par étape technique

Le graphique ci-dessous présente les montants rapportés à la tonne des différentes étapes pour chaque flux de déchet :



CHAPITRE 11 : ÉVOLUTION DES COÛTS ENTRE 2018 ET 2019

Le tableau ci-dessous récapitule les coûts globaux des différents flux de déchets entre 2018 et 2019 :

	2018	2019	Évolution entre 2018 et 2019
<i>Ordures ménagères résiduelles</i>	842 513 €	764 735 €	- 9,23 %
<i>Monoflux + Verre</i>	377 514 €	465 611 €	+ 23,34 %
<i>Déchetteries</i>	321 129 €	464 940 €	+ 44,78 %